

Sujet : Enquête publique STEU de Sessenheim : pièces complémentaires au dossier d'enquête publique (article R.123-14 du Code de l'environnement).

De : LACOUR Andre PREF67 <andre.lacour@bas-rhin.gouv.fr>

Date : 13/02/2019 08:35

Pour : mairie.sessenheim@wanadoo.fr, mairie.sou enheim@wanadoo.fr, mairie.stattmatten@wanadoo.fr, mairie.dalhunden@wanadoo.fr

Copie à : christian_barriere@orange.fr, MASSON Agnès <agnes.masson@sdea.fr>, "BONIS Bruno (Technicien Assainissement SISPEA)" <bruno.bonis@bas-rhin.gouv.fr>

Bonjour,

Par courrier ci-joint en date du 31 janvier 2019, Monsieur BARRIERE, commissaire enquêteur désigné pour mener l'enquête publique prescrite sur la demande d'autorisation environnementale présentée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) d'Alsace-Moselle en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser des travaux nécessaires à la construction de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) de Sessenheim sur le ban communal de Sessenheim et les travaux de pose de canalisation de transfert entre les communes de Sou enheim, Sessenheim et Stattmatten, **demande au SDEA la mise en place de l'étude hydraulique mentionnée dans le mémoire réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale dès parution.**

Ce document a été produit et remis en préfecture le mardi 12 février 2019.

Par conséquent, ce document étant trop volumineux pour vous l'adresser par courriel, je vous demande de bien vouloir le télécharger sur le site Internet de la préfecture à l'adresse électronique suivante : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Installations-soumises-a-autorisation/Intercommunalite-et-collectivites-locales> sous la rubrique « Syndicat des Eaux et d'Assainissement d'Alsace Moselle (SDEA) – Station de Traitement des Eaux Usées de Sessenheim ».

Ainsi il vous sera possible de compléter, chacun à votre niveau, le dossier d'enquête publique (papier et/ou numérique) mis à la disposition du public et des conseils municipaux avec les deux pièces complémentaires ainsi que le présent courriel signalant que les pièces listées ci-après sont ajoutées au dossier d'enquête publique à partir de ce jour, mercredi 13 février 2019 et ce en application de l'article R.123-14 du Code de l'environnement :

- courriel de la préfecture demandant l'ajout de pièces en cours d'enquête publique ;
- demande du commissaire enquêteur par courrier du 31 janvier 2019 ;
- étude hydraulique "Périmètre Rhin-Moder" complément au mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale.

Merci d'accuser réception de la présente demande,

Bien cordialement,

--



André LACOUR

Rédacteur Section Environnement

Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

Tel. : 03 88 21 62 72



bas-rhin.gouv.fr - prefectures-regions.gouv.fr/grand-est

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

— Pièces jointes : —

Lettre CE au SDEA du 31 janvier 2019.pdf

30 octets